

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 25 février 2025

Travaux d'aménagement et de reprise
de voirie du centre du Village
Plan de Financement
Demande de Financement DETR

Délibération n° 001/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 25 février, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien, , TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
BIANCAMARIA Michel, CHAPOT Thomas, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

SCHALK Thierry à MILLET Claude

Étaient absents :

CASASOPRANA Olivier, MARCAGGI Séraphine, LUCIANI Paul, DANESI Étienne,

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Dans un contexte de réhabilitation du patrimoine existant, La Municipalité a décidé d'engager la rénovation du centre du Village afin d'initier une harmonie avec les travaux du Sentier du Patrimoine.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'État

L'estimation totale des travaux réalisée par la SARL BEAUMECO s'élève à ;

217.548,85 € TTC soit 197 771,68 € H.T

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à : 9 777,17 € H.T

Total H.T. de l'opération 217 548,85 € H.T

Pour son financement il est envisagé de solliciter les participations de l'État dans le cadre de la DETR

Participation de l'État

70 % du montant HT (217.548,85 €) soit/ 152 284,19 € H.T

Part communale (calculée sur le solde dû H.T.) 65 264,66 € H.T.

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	197 771,68	217.548,85	État 70 %	152 284,19
Maîtrise d'œuvre	19 777,17	23.732,60	Région	0,00
X			Département	0,00
Y			Autres	0,00
			AUTOFINANCEMENT	65.264,66
Total	217.548,85	241.452,85	Total	217.548,85

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver le programme de travaux d'aménagement et de reprise de voirie du centre du Village.
- D'approuver le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État à travers la DETR
- D'autoriser le Maire à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrit au budget .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés décide:

- **d'approuver le programme de travaux d'aménagement et de reprise de voirie du centre du Village.**
- **de solliciter une subvention de 152.284,19 € auprès de l'État, correspondant à 70% du montant du projet.**
- **de charger le Maire de toutes les formalités.**

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application «Télérécours citoyens», accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie
Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Maire

VINCILEONI Antoine